**Tribunal ontarien de l’aménagement du territoire**

**réplique à la réponse à la motiOn**

**No de cause du TOAT #######**

**INSTANCE INTRODUITE SOUS LE RÉGIME DE** (*préciser la loi et la disposition sous le régime desquelles l’instance a été introduite)*

Requérant(e)(s)/appelant(e)(s) : *(préciser)*

Objet : *(préciser)*

Adresse/description de la propriété : *(préciser)*

Municipalité : *(préciser)*

Numéro de dossier/référence   
 de la municipalité : *(préciser)*

Numéro de cause du TOAT : *(préciser le numéro)*

Numéro de dossier du TOAT : *(préciser le(s) numéro(s) de dossier connexe(s), s’il y a lieu)*

Intitulé de la cause du TOAT : *(préciser)*

*(Au besoin, reproduire l’en‑tête qui précède pour chaque disposition sous le régime de laquelle l’instance a été introduite)*

**RÉPLIQUE À LA RÉPONSE À LA MOTION**

Date de l’audience relative à la motion (si elle est connue) :

LES OBSERVATIONS EN RÉPLIQUE À LA RÉPONSE À LA MOTION SONT LES SUIVANTES *(fournissez des observations en réplique UNIQUEMENT à l’égard des nouveaux faits, documents ou questions soulevés dans la réponse à la motion)*.

LES ÉLÉMENTS DE PREUVE EN RÉPLIQUE SUIVANTS seront utilisés à l’audience relative à la motion *(indiquez les affidavits ou autres éléments de preuve documentaire qui seront invoqués, s’il y a lieu).*

*(Date)*

*(Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie intimée ou de son (sa) représentant(e))*

DESTINATAIRE *(Nom et adresse de l’auteur de la motion ou de son (sa) représentant(e))*

(*Nom et adresse des autres participants/représentants/parties auxquels la réplique doit être signifiée)*

*(Tribunal ontarien de l’aménagement du territoire, précisez le nom des membres du personnel, s’il y a lieu)*

Ainsi que le prévoit la [règle 10](https://olt.gov.on.ca/about-olt/law-policy/?lang=fr), l’auteur d’une motion peut signifier une réplique trois jours avant l’audition de la motion.